



Place du Marché, 2
4000 LIEGE
Secrétariat communal
Agent traitant : Vinciane ESTE
Tél : 04/221.80.56

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DES 04 ET 05 FEVRIER 2019

ADDENDUM

M. le BOURGMESTRE

A.D. 52 bis

Motion concernant le soutien au village de Riace, en Calabre et à son Maire Domenico Lucano.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Guy KRETTELS et Mme Véronique WILLEMART, Conseillers communaux.

A.D. 52 ter

Modification de la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2018 relative à l'adoption du texte du règlement relatif à la prise en charge des dépenses des membres du Conseil communal visant l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications (en abrégé « NTIC ») pour la création, l'échange et l'exploitation des documents utiles auxdits membres durant la mandature 2019-2024.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Benjamin BODSON, Conseiller communal.

A.D. 52 quater

Motion contre la privatisation du tram liégeois.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mmes Céline LAMBEAU, Elena CHANE-ALUNE, Sophie LECRON, Conseillères communales.

M. l'Échevin FORET

A.D. 87 bis

Motion de soutien à « Youth For Climate ».
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Sophie LECRON pour le groupe PTB.

A.D. 87 ter

Motion visant à soutenir la mobilisation citoyenne en faveur du climat.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Jean-Claude MARCOURT pour le groupe PS.

Le Bourgmestre, >

Willy DEMEYER

Conseil communal du lundi 4 février 2019

Projet de motion concernant le soutien au village de Riace, en Calabre et à son Maire Domenico Lucano.

Domenico Lucano a été condamné pour avoir accueilli trop de réfugiés dans son village de Riace. Matteo Salvini, le ministre de l'intérieur italien, s'acharne sur ce village-symbole, et fait expulser aujourd'hui des réfugiés qui ont rénové des maisons abandonnées et qui vivent à Riace depuis plus de 10 ans.

Tant en Italie qu'en de nombreuses régions d'Europe, on observe le développement d'une atmosphère délétère, contraire à une politique d'accueil digne et respectueuse à l'égard des migrants. Il serait trop facile de s'indigner du projet de mur de Trump, tout en permettant la mort par noyade de milliers de migrants en Méditerranée, notre « mur ».

- Considérant les actions de solidarité réalisées par Domenico Lucano, Maire de Riace, pour l'accueil des migrants ;
- Considérant que le Maire de Riace a prouvé par ces actions qu'une telle politique peut être possible dans une Commune et qu'elle est compatible avec le respect, la dignité et le bien-être des habitants ;
- Considérant que la Ville de Liège a adopté le 29 mai 1995 une Charte « Liège contre le racisme » et s'est déclarée en 2018, à l'unanimité, « Ville hospitalière responsable, accueillante et ouverte » ;
- Considérant que l'exemple du Maire de Riace démontre l'importance de mettre en place l'Observatoire International des Maires en Danger, dont la création est prévue dans les prochaines semaines ;
- Considérant que la Mairie de Paris a apporté son soutien à Domenico Lucano lors de son Conseil de la mi-novembre 2018 ;

Le Conseil communal de Liège

- **apporte son soutien au Maire de Riace, Domenico Lucano et aux élus locaux ;**
- **s'engage à marquer son adhésion à « l'Observatoire International des Maires en Danger » ;**
- **invite le Maire de Riace pour marquer sa solidarité et s'inspirer de son expérience ;**
- **s'engage à ce que la Ville de Liège écrive à l'ambassade de la République italienne afin de lui faire part de la préoccupation du Conseil communal de Liège vis à vis du traitement subi par Domenico Lucano ;**

**Pour Vert Ardent
Guy Krettels
Véronique Willemart**

Le Conseil communal,

OBJET : Modification du texte du règlement relatif à la prise en charge des dépenses des membres du Conseil communal visant l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications (en abrégé « NTIC ») pour la création, l'échange et l'exploitation des documents utiles auxdits membres durant la mandature 2019-2024

Vu sa délibération du 17 décembre 2018,

Attendu que chaque conseillère et chaque conseiller doit pouvoir disposer du matériel nécessaire au bon exercice des prérogatives liées à sa fonction,

Attendu que le matériel dont l'usage n'est pas exclusivement réservé aux tâches liées à l'exercice de ces prérogatives ne devrait pas être exclusivement financé par la Ville,

Attendu qu'au vu de l'évolution du prix du matériel informatique et de la situation budgétaire de la Ville, un montant annuel de 400,00 EUR (quatre cents euros) apparaît désormais comme suffisant,

Attendu que la consultation des documents relatifs à la mise en œuvre du règlement ayant le même objet pour la mandature 2013-2018 révèle qu'il serait utile de préciser et circonscrire les éléments pouvant faire l'objet d'un remboursement,

Attendu que le Bourgmestre et les Echevins disposent déjà d'un ordinateur à charge du budget général de la Ville au travers des crédits alloués à leurs Cabinets leur permettant d'assumer pleinement leurs prérogatives,

Attendu qu'il y a lieu d'assurer, autant que faire se peut, que les remboursements effectués visent du matériel effectivement utilisé pour l'exercice, par la conseillère ou le conseiller, de ses prérogatives,

DECIDE

de modifier sa délibération du 17 décembre 2018 comme suit :

p.2, préambule : « **400,00 EUR (quatre cents euros)** » en lieu et place de « **700,00 EUR (sept cents euros)** » ;

Ajout d'un point à l'ordre du jour – Projet de délibération – Benjamin BODSON (CDH)

p.2, préambule : « Attendu que la dépense annuelle maximale peut être estimée de **19.600,00 EUR (dix-neuf mille six cents euros)**, soit **117.600,00 EUR (cent dix-sept mille six cents euros)** pour la mandature 2019-2024 » en lieu et place de « Attendu que la dépense annuelle maximale peut être estimée de **34.300,00 EUR (trente-quatre mille trois cents euros)**, soit **205.800,00 EUR (deux cent cinq mille huit cents euros)** pour la mandature 2019-2024 » ;

p.2, article 3 : « **400,00 EUR (quatre cents euros)** » en lieu et place de « **700,00 EUR (sept cents euros)** » ;

p.3, article 3 : « **400,00 EUR (quatre cents euros)** » en lieu et place de « **700,00 EUR (sept cents euros)** » ;

p.3, article 4 : ajouter les termes « **et seulement** » après le terme « **précisément** », ainsi que les termes « **et les accessoires strictement nécessaires, tels une souris et un clavier** » à la fin de l'alinéa 3 ;

p.3, article 4 : ajouter les termes « **(à l'exception du Bourgmestre et des Echevins)** » après le terme « **ordinateur** » ;

p.3, article 4 : ajouter, comme dernière alinéa, la phrase « **Sur la mandature, la conseillère ou le conseiller ne pourra demander qu'un seul remboursement par type de matériel.** »

La présente décision a recueilli **X** votes pour, **Y** votes contre, **Z** abstention(s).

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,
Philippe ROUSSELLE

Le Bourgmestre,
Willy DEMEYER

Motion contre la privatisation du tram liégeois

introduite par Céline Lambeau, conseillère communale,
avec les co-signatures d'Elena Chane-Alune et Sophie Lecron, conseillères communales
pour le Conseil Communal de Liège du 4 février 2019

Le Conseil communal de la Ville de Liège,

Considérant que le gouvernement wallon envisage désormais ouvertement de confier l'exploitation de certaines parties du réseau TEC, et notamment le futur tram de Liège, au secteur privé,

Considérant que les infrastructures dédiées à la mobilité constituent des outils indispensables au développement de la collectivité, et que leur existence et leur accessibilité est à garantir pour tous, en toutes circonstances,

Considérant l'urgence climatique et sanitaire qui impose d'organiser la transition vers une mobilité non polluante accessible au plus grand nombre,

Considérant que les services de transport en commun constituent la colonne vertébrale d'une mobilité sociale et durable et qu'ils doivent être en conséquence pensés et gérés dans l'intérêt des usagers, en ce compris ceux qui subissent une situation de précarité,

Considérant que le secteur privé a pour objectif premier la maximisation des profits alors que le secteur public a pour mission de servir l'intérêt général, et qu'un maintien du tram dans le giron public est la meilleure manière de garantir une exploitation de la ligne guidée par les besoins des citoyens,

Considérant que le futur tram liégeois est appelé à remplacer - entre autres - les lignes TEC 1 et 4, qui sont actuellement les plus fréquentées, et que la perte du revenu d'exploitation de ces lignes par l'opérateur public pourrait dès lors nuire à l'exploitation publique des autres lignes,

Considérant la nécessité pour le pouvoir public de pouvoir déterminer librement la tarification du service afin de garantir son accessibilité pour tous les citoyens,

Considérant le besoin de l'agglomération liégeoise de voir le réseau de tram se développer au-delà de la ligne 1, avec une garantie d'interopérabilité entre les différentes parties du réseau,

Considérant le bilan tendanciellement négatif des mouvements de libéralisation et de privatisation des services publics intervenus en Europe à partir des années '80, qui ont engendré des stratégies managériales de réduction des coûts de production, une diminution des investissements dans la recherche et le développement, une réduction de qualité et de la fiabilité des services, une stagnation voire une augmentation des tarifs pour les consommateurs et une perception négative des opérateurs privés dans le chef des ménages,

Considérant les pratiques de retour à la gestion publique qui se multiplient dans plusieurs pays voisins les dernières années (re-nationalisation par le gouvernement britannique de certains services ferroviaires et d'une prison, déprivatisation de services municipaux à Grenoble, Briançon et Nice, création de nouvelles entreprises municipales de distribution d'énergie et d'eau à Barcelone) eu égard au désengagement de nombreux gestionnaires privés des services jugés non rentables,

Demande au gouvernement wallon de garantir le caractère public de l'exploitation du futur réseau de tram liégeois.

Céline Lambeau
Cheffe de groupe VEGA

Elena Chane-Alune
Vert Ardent

Sophie Lecron,
Cheffe de groupe PTB

Motion de soutien à « Youth For Climate », introduite par le groupe PTB pour le conseil communal du 4 février 2019.

Considérant que :

1) Le 14 décembre dernier, lors du dernier jour de la Conférence de l'ONU sur le climat (COP24), une jeune suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, a fait face aux représentants des 196 pays présents, rejointe ensuite par une trentaine d'élèves, pour réclamer aux dirigeants des actions contre le changement climatique. « Ce que nous faisons ou non aujourd'hui affectera ma vie tout entière et celle de mes enfants et petits-enfants. Ce que nous faisons ou non aujourd'hui, ma génération n'aura pas le pouvoir de revenir dessus. [...] Notre civilisation est en train d'être sacrifiée pour qu'un tout petit nombre de personnes aient la possibilité de continuer à amasser d'énormes profits. Notre biosphère est en train d'être sacrifiée pour que les gens riches des pays comme le mien puissent vivre dans le luxe. C'est la souffrance de beaucoup qui paye pour l'opulence de quelques-uns. [...] Nous sommes à court d'excuses et de temps. Nous sommes venus ici pour vous informer que le changement s'annonce, que cela vous plaise ou non », a prévenu la jeune fille. Avant de conclure : « Le vrai pouvoir appartient au peuple. »

2) Greta Thunberg est devenue célèbre après avoir commencé à manifester, seule, chaque semaine, devant le parlement suédois. « Certains disent que je devrais plutôt être à l'école, mais pourquoi étudier pour un futur qui n'existera peut-être pas, quand personne n'essaye de sauver ce futur ? », explique-t-elle. Elle a poursuivi sa grève tous les vendredis après la COP24.

3) Le hashtag #FridaysForFuture ou #ClimateStrike s'est vite répandu dans le monde où des écoliers et collégiens font également grève de l'école le vendredi pour réclamer des actions contre le changement climatique.

4) En Belgique, deux lycéennes ont à leur tour appelé à faire une grève des écoliers le jeudi 10 janvier en donnant rendez-vous à 10h30 à Bruxelles pour manifester pour le Climat. 3000 élèves de tout le pays étaient présents à l'appel de « Youth for Climate ». Un appel similaire a été lancé pour le jeudi 17 janvier et le jeudi 24 janvier avec un succès grandissant et des actions locales auront encore lieu la semaine prochaine à Liège et dans de nombreuses villes et communes.

5) Ces élèves ont mieux compris leurs cours de sciences que de nombreux responsables politiques et en ont tiré les conclusions qui s'imposent. Ils méritent notre soutien. Ils ne doivent pas être sanctionnés pour s'être absentés des cours. Leur absence aux cours est largement justifiée par l'enjeu climatique pour lequel ils manifestent. Leurs actions doivent être considérées comme une « sortie climat » comme il existe d'autres sorties scolaires.

Sur base de ces éléments, le conseil communal de Liège réuni en sa séance du 4 février :

- Apporte son soutien à la jeune génération d'activistes climatiques qui s'organisent et manifestent avec « Youth For Climate » ;
- Décide que dans l'enseignement communal liégeois, aucune procédure de sanction (ni disciplinaire ni au niveau des points et des tests) ne sera entamée dans le cadre de la participation des élèves aux manifestations et autres actions de grève pour le climat.

Sophie Lecron
Cheffe de groupe PTB



Motion du groupe PS visant à soutenir la mobilisation citoyenne en faveur du climat

Vu les nombreux appels citoyens invitant les autorités publiques à prendre des mesures fortes en faveur du climat ;

Considérant que les collectivités locales ont également un rôle à jouer en matière de lutte contre le réchauffement climatique ;

Vu l'adhésion de la Ville de Liège à la convention des Maires qui fixe des objectifs ambitieux en la matière ;

Considérant les nombreuses initiatives déjà réalisées ou en cours de réalisation au niveau communal afin d'atteindre ces objectifs, dont la construction de la future Cité administrative « 0 carbone »

Vu le vivier que représente les élèves de l'enseignement communal liégeois, et qui participe déjà activement aux mobilisations citoyennes de ces derniers jours ;

Attendu qu'il convient de répondre positivement à cette mobilisation,

Le Conseil communal :

CHARGE le Collège communal de mettre en œuvre les propositions qui seront déposées par les représentants des établissements scolaires présents sur son territoire ;

DEMANDE d'encourager et d'épauler les initiatives pédagogiques concernant la thématique du climat dans les établissements scolaires de la Ville de Liège, afin de soutenir les élèves dans leur ambition d'être des acteurs conscients et responsables face à cet enjeu majeur du 21ème siècle ;

DEMANDE de privilégier des mesures éducatives et instructives en lien avec l'objet des manifestations afin d'en faire une véritable expérience d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté pour les élèves en obligation scolaire dont l'absence est injustifiée.